



ARRETE N° 2024 - 391
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Nettoyage des Locaux
Rue Haute n° 35
CALVADOS NETTOYAGE
INDUSTRIEL

Du Mercredi 19 Juin 2024
Au Vendredi 21 Juin 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Calvados Nettoyage Industriel – 16, côte des Buis Verts – 14600 Ablon, afin de procéder au nettoyage des locaux, rue Haute au n° 35, Du Mercredi 19 Juin 2024 au Vendredi 21 Juin 2024, entre 9h00 et 11h00, et, entre 14h00 et 16h00,

Considérant que pendant ces trois jours, il est nécessaire d'interdire la circulation rue Haute, de façon temporaire, le temps du déchargement et chargement de matériels de nettoyage,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société CALVADOS NETTOYAGE INDUSTRIEL est autorisée à procéder à au nettoyage des locaux, rue HAUTE au n° 35, Du MERCREDI 19 JUIN 2024 au VENDREDI 21 JUIN 2024, entre 9H00 et 11H00, et, entre 14H00 et 16H00,

ARTICLE 2 : La circulation pourra être perturbée, voire interrompue de façon temporaire, Rue Haute, à chaque déchargement et chargement de matériels de nettoyage, qui se feront sous l'entière responsabilité de la Société intervenante, aux dates et uniquement dans la plage horaire citée dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Une information aux riverains de la Rue Haute sera effectuée par la Société intervenante, dès réception du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 5 : 2 places de stationnement seront réservées par le Demandeur et/ou l'Entreprise intervenante, Boulevard Charles V, au plus près du lieu d'intervention.

ARTICLE 6 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront obligatoirement mises en place par l'Entreprise intervenante et/ou par le Demandeur, au niveau de la place Hamelin.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 7 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Juin 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la circulation, Jérôme HAMEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Hamel", written over a diagonal line.